

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### **SECTION 01 - IDENTIFICATION**

Identification du produit			Utilisation du produit		
CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub>				SR-0133	105,99
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SODIUM CARBONATE ANHYDROUS, DISODIUM CARBONATE, CARBONIC ACID I SODA, CRYSTOL CARBONATE, TRONA.		CARBONIC ACID D	ISODIUM SALT, SODA AS	H, SODA CALCINED, SOLVAY	
Nom du fournisseur		Adresse - Rue			
Laboratoire MAT		610, rue Adanac			
Ville		Province			
Québec		Québec			
Code postal	Code postal Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	one en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		00-463-5060
Date FDS préparée	Date FDS préparée par		•	Courrier électronique	
2018-10-30 Laboratoire MA		ΛT	labmat@labmat.com		

### **SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SIMDUT/SGH	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A		
Mention d'avertissement	ATTENTION		
Mentions de danger (H)	H319 Provoque une sévére irritation des yeux.		
Conseils de prudence (P)	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.		
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.		
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
	P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
PICTOGRAMMES	<u>•</u>		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)		
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial		

## **SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Carbonate de sodium (Anhydre)	497-19-8	<=100

#### **SECTION 04 - PREMIERS SOINS**

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Rincer la bouche avec de l'eau. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non	
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.	
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.	
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.	
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes de sodium.	
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Le carbonate de sodium anhydre peut réagir violemment au contact de l'acide sulfurique, de l'aluminium atomisé, du fluor, du lithium et du pentoxyde de phosphore. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).	
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.	

### SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de
confinement et nettoyage,	protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les
précautions individuelles	poussières. Éviter la formation de poussière. Nettoyer et rincer avec de l'eau.
équipement de protectection et	
mesures d'urgence	

### **SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE**

Hygroscopique. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.
Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

# **SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Carbonate de sodium (Anhydre)	497- 19-8	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre granuleuse de couleur blanche-
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Donnée non disponible-
pH	12 à 106 g/l à 25°C.
Point de fusion / congélation	851°C
Point initial d'ébullition	1.600°C-
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.532g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Soluble dans l'eau (28.5%). Insoluble dans l'alcool
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

### **SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Substances incompatibles	L'exposition à l'humidité. Acides forts, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de sodium.

### **SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

#### **CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)**

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoiement.
- Peau	Irritation et dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une réaction allergique caractérisée principalement par des lésions érythémateuses.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, allergie respiratoire, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmoiement, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, allergies respiratoire et cutanée, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmoiement, confusion, irritabilité, érythème, fatigue, nausées et vomissements.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 2,800 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2000 mg/kg
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Rat - 2h - 2300 mg/m3

### **SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 300 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 265 mg/l - 48 h
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

### **SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

### **SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

### **SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A	SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A
---	---------------	---

### **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-10-30